

SOMMAIRE

L'éducation	02
Point d'ordre	04
Coin lecture	05
La convention	06
Fondation	04
Conseil central	07
Profs contre la hausse	08



SPECA-HEBDO

Volume 33

Numéro 02

Jeudi 27 septembre 2012

www.speca.ca.edu

Rédaction et révision : Étienne Bourdages

Graphisme et mise en page : Éline Baribeault

Le **5 octobre** prochain,
ce sera la Journée
mondiale des enseignants !

Pensez à vous !

Nathalie Hardy

La Journée mondiale des enseignants se tient chaque année le 5 octobre depuis 1994 afin de célébrer le rôle essentiel que jouent les enseignants et les enseignantes pour offrir une éducation de qualité à tous les niveaux. Elle célèbre par ailleurs l'anniversaire de la signature, en 1966, de la Recommandation de l'UNESCO et de l'Organisation internationale du travail concernant la condition du personnel enseignant.

Le thème de cette année : « Agissons pour les enseignants et les enseignantes ! »

« Les enseignants [...] définissent, au bout du compte, notre capacité collective à innover, à inventer, à trouver des solutions pour l'avenir. Rien ne remplacera jamais un bon enseignant. Rien n'est plus important que de les soutenir. »

Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO

www.5oct.org

http://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/2249#

L'éducation

dans l'œil du Parti québécois

Au lendemain des élections du 4 septembre dernier, la nouvelle Première ministre du Québec, Pauline Marois, confirmait son intention d'aller de l'avant avec les engagements pris par son parti dans les mois précédents : annuler la hausse des droits de scolarité et abroger la loi 78. Fallait-il mettre son carré rouge au rancart pour autant ? Quelques jours plus tard, la présidente de la FEUQ, Martine Desjardins, et son homologue de la FECQ, Éliane Laberge, saisissaient pourtant la balle au bon et considéraient presque à l'unisson le conflit étudiant terminé alors que, de son côté, la CLASSE ne paraissait pas si confiante. N'empêche, Jean Charest a été défait et, aussi minoritaire soit-il, un nouveau gouvernement siège depuis à l'Assemblée nationale : osons espérer. D'autant que, lors de la première réunion du Conseil des ministres, le 20 septembre, Marois annulait effectivement les décisions du gouvernement précédent. Les étudiants criaient victoire ! La prochaine étape de leur combat : le Sommet sur l'enseignement supérieur qui devrait se tenir dans les prochains mois... mais « pas nécessairement dans les 100 premiers jours du gouvernement »...

Ces promesses découlant directement du printemps 2012 mises à part, quels sont les autres plans du Parti québécois concernant l'éducation ? Une semaine avant le jour du scrutin, la FNEEQ avait comparé les programmes des cinq principaux partis en la matière. Nous avons extrait les points saillants de la plateforme péquiste de ce bilan.

La plateforme du Parti québécois est plutôt bien nourrie en ce qui concerne l'éducation. Dans la section 6.1 L'éducation (un emplacement peu prioritaire dans la plateforme), un problème majeur est dénoncé dès le départ : le taux « élevé et persistant » de décrochage scolaire.

Plus précisément, le Parti souhaite s'attaquer à quatre problèmes clairement identifiés :

- l'organisation des classes, en particulier le ratio maître élèves ;
- l'équilibre entre l'intégration des élèves en difficulté et la réussite scolaire ;
- l'inégalité des exigences imposées aux écoles privées et aux écoles publiques ;
- la lourdeur administrative du système d'éducation et le manque d'autonomie des écoles ;
- l'insuffisance de la formation technique, professionnelle et continue au Québec.

NIVEAUX PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le document s'intéresse d'abord aux ordres primaire et secondaire. Un gouvernement du PQ augmenterait les effectifs, tant au niveau des enseignants, des professionnels et des employés de soutien du personnel enseignant, professionnel que du personnel de soutien. On vise ainsi à réduire le fardeau des maîtres et à mieux aider les élèves avec des besoins particuliers.

Le PQ propose d'obliger les écoles privées à accepter et retenir des élèves qui ont des difficultés. Une politique de sélection trop stricte aurait comme conséquence une diminution progressive des subventions. On cessera de financer les écoles axées essentiellement sur l'enseignement de la religion.

La plateforme du PQ répond à plusieurs préoccupations exprimées dans les médias: l'enseignement de l'anglais commencera lorsque l'apprentissage de la langue maternelle sera confirmé, soit à la fin du primaire. On favorisera la formation professionnelle, la formation continue, l'alphabétisation. La lutte contre le décrochage scolaire – dont celui des garçons – commencera dans les CPE en milieux défavorisés et se fera en collaboration avec les réseaux de la santé et des services sociaux.

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET L'UNIVERSITÉ

Dans la section consacrée aux études supérieures, le PQ réitère ses engagements pris pendant la grève étudiante: le gel des droits de scolarité sera rétabli jusqu'à la tenue d'un sommet sur l'enseignement supérieur, qui portera exclusivement sur les universités. Ce sommet inclura la communauté universitaire, les employeurs et la société civile et abordera les principaux aspects de la gestion des universités.

LE PQ RÉINVESTIRA «DE FAÇON SIGNIFICATIVE» DANS L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

De façon générale, un gouvernement du PQ favorisera l'accès aux études supérieures. Il facilitera le remboursement de la dette des étudiants et des étudiantes. L'aide financière sera mieux adaptée aux gens en provenance de divers milieux socio économiques. Le retour aux études des adultes sera encouragé. Des passerelles entre les ordres d'enseignement seront établies. Des mesures seront prises pour favoriser l'arrivée et l'établissement d'étudiants francophones étrangers au pays.

En tant que parti souverainiste, le Parti québécois prévoit occuper tous les champs de compétence en ce qui concerne les études supérieures, plus spécifiquement ceux reliés au financement.

LANGUE ET CULTURE

Certains aspects concernant l'éducation se retrouvent dans d'autres sections de la plateforme. Ainsi, dans la section 3.1 Le français, seule langue officielle du Québec, on retrouve la mesure maintes fois débattue qui étendra la loi 101 aux cégeps et écoles de formation professionnelle. Le programme contient aussi des mesures visant plus directement à contrer l'anglicisation de l'île de Montréal.

La volonté de protéger la langue et la culture québécoise, bien en évidence dans la plateforme, a des implications sur l'éducation: celle-ci devrait être davantage orientée vers les spécificités québécoises plutôt que vers une culture essentiellement mondialisée et dominée par l'anglicisation.

Il est possible de consulter le texte intégral à l'adresse suivante:

www.fneeq.qc.ca/fr/comites/ecole_societe/FNEEQ_Ecole_et_societe__PF_electorale_educ_final.pdf

Activités sociales

(petit changement au calendrier)

Contrairement à ce que nous vous annoncions dans la dernière édition du SPECA-Hebdo, le traditionnel souper automnal (ou souper d'huîtres) ne se tiendra pas au début de la prochaine session mais, un peu plus tôt, pendant l'intersession. Sortez votre agenda! La date officielle est le 11 octobre 2012.

Pour déguster les huîtres, il faut s'inscrire et payer sa part au local du SPECA au plus tard le 5 octobre.

Coût du repas: 15 \$

15\$ **11 octobre à 17 h au Café qu'on sert**
Inscription requise avant le **5 octobre au local du SPECA**
Au menu : Huîtres crues et cuites, repas chauds et autres

VICTIMES DU BLUES DE L'AUTOMNE
Sortez de votre coquille et venez combattre en groupe!

Souper automnal du SPECA

Point d'ordre, *Monsieur le Président!*

C'est avec plaisir que je vais vous présenter au courant de l'année scolaire 2012-2013 quelques mots sur les procédures utilisées en assemblée. À chaque publication du SPECA-Hebdo, je traiterai d'un aspect simple qui vous permettra de mieux comprendre les règles qui encadrent les débats au sein des instances de notre syndicat. Le but est simple : vous rendre plus à l'aise dans ce qui peut paraître parfois si complexe.

Au printemps dernier, plusieurs ont assisté aux assemblées générales des étudiants membres de l'AGECA. Vous avez pu constater que les règles d'assemblée ont pour but de faciliter les débats et de favoriser un climat respectueux. Elles permettent le traitement de tous les sujets, et ce, dans la meilleure ambiance possible. Vous aurez aussi compris qu'à titre de président d'assemblée, nous sommes animés par une seule volonté, soit celle de permettre aux membres l'exercice de la démocratie le plus simplement possible.

Dans la prochaine édition, je vous propose de présenter ce qui s'applique à nos assemblées et de distinguer les règles internes, le Code CSN et le Code Morin. Pour la chronique suivante, j'aborderai le concept central de proposition qui nous sert à ouvrir le débat. Sur ce, on ajourne et bonne correction!

Sébastien Paquin-Charbonneau,

enseignant de sciences politiques au Département des sciences sociales

Je me souviendrai

Les mois passent et les jours où le Québec vibrait au rythme des casseroles, des matraques et des rictus de Jean Charest s'éloignent. Au cœur de la crise étudiante que nous avons vécue, des voix se sont fait entendre : celles de journalistes, d'écrivains, de bédéistes, de cinéastes... Des figures emblématiques nouvelles comme celle d'Anarchopanda et de la



Banane rebelle jusqu'à la vidéo Je marche à nous de Samuel Matteau et d'Alexandre Isabelle, une culture parallèle à celle dominée par les grands médias a connu son efflorescence en quelques mois à peine.

Mais demain, que restera-t-il de ce vent politique et artistique qui a soulevé le Québec? Le collectif illustré *Je me souviendrai* prend le pari d'en laisser une empreinte

indélébile et vivante par le biais d'un livre, d'un rendu remarquable, dont les droits d'auteurs seront versés à l'ASSÉ ainsi qu'à Aministie Internationale.

Le livre est composé de textes (poèmes, chroniques, essais, nouvelles, scénarios) et de bandes dessinées. Les auteurs, connus et moins connus, sont pertinents, créatifs, et leurs contributions, à la fois fraîches et mûres. Les dessins prennent souvent la force du croquis, à la manière d'un pris sur le vif, sans rien concéder à leur valeur esthétique. En général, la charge émotionnelle véhiculée par le collectif est généreuse : on rit, on rage, on pleure. Ceux qui ont vécu le conflit de loin pourront y trouver une vue de l'intérieur. Ceux qui ont été bouleversés par la rue, qui étaient aux barricades et qui ont suivi le conflit dans les médias sociaux y trouveront un ouvrage rempli de clins d'œil et de souvenirs.

Ce qui frappe de ce collectif est à la fois la diversité artistique, le regard très personnel et la force du cri commun. De plus, le tout est bien documenté, structuré et mis en contexte à l'aide d'un historique des événements entourant la grève étudiante. Aux éditions La boîte à bulles.

Carré Rouge

Aux éditions Fides, le livre *Carré Rouge* met également en perspective la crise étudiante par les yeux du photographe de presse Jacques Nadeau. Les photographies sont celles d'un chroniqueur qui a osé pénétrer à l'intérieur des territoires du conflit, avec les citoyens, les étudiants, sous le bruit des bombes assourdissantes et les nuages lacrymogènes...



et jusque sous les sabots de la police montée, lors d'une charge cavalière du SPVM. L'ensemble est complété de textes provenant de citoyens et de différents acteurs du conflit étudiant et des milieux sociaux, parmi lesquels on trouve le chanteur Biz de Loco Locass et Jacques Parizeau.

Malheureusement, si l'intention de départ est noble, le livre a peine à livrer la marchandise, étant donné, notamment, la qualité relative de l'impression. Autre erreur de parcours : à vouloir incorporer un très grand nombre de textes, la plupart d'entre eux sont tronqués, abrégés ; on se retrouve avec des fins de textes très beaux, mais dont on ignore le début, et des remarques qui semblent sorties de nulle part.

Heureusement, Nadeau est un photographe d'exception. À la fois par leur sens de la narration, par leur intensité, leur lisibilité et par leur absence d'artifice, les photographies, à elles seules, portent le livre. Elles donnent voix au peuple levé pour la défense de ses droits, dans tout ce qu'il a d'inspirant et de touchant. Elles montrent du doigt une société qui s'est révélée, brutalement, dans ses jeux de pouvoir, dans sa soif de justice. Cependant, comme les photographies sont rarement mises en contexte de façon adéquate, il faudra que le lecteur connaisse bien les événements de la crise étudiante pour les associer aux photographies.

Carré Rouge reste en somme un livre-souvenir agréable, sans toutefois rendre réellement justice à son excellent photographe.

David Groulx, enseignant au Département de français et de lettres



2 mots sur ...

Congé

pour raisons professionnelles :

participation à des conférences, colloque, congrès

Vous êtes évidemment un enseignant consciencieux, soucieux de vous perfectionner. Savez-vous que vous pouvez obtenir un congé du Collège pour assister à des conférences ou congrès d'une association à but culturel ou professionnel, ou à vocation scientifique? C'est ce que vous permet l'article 5-17.02 de votre convention collective, qui prévoit aussi une possibilité de congé pour une participation à une activité à titre de conférencier ou de formateur.

Pour vous en prévaloir, vous devez fournir un avis écrit au Collège (plus précisément, à votre direction adjointe aux études) dans un délai raisonnable. L'enseignant qui obtient l'autorisation du Collège de s'absenter pour participer à une de ces activités ne subit pas la moindre réduction de salaire.

De plus, vous pouvez obtenir le remboursement de certains frais encourus pour y participer en faisant une demande au Comité de perfectionnement. Vous trouverez la procédure et le formulaire de demande de remboursement des frais de perfectionnement sur l'intranet du Collège dans la section «ressources humaines» ou en cliquant ici :

http://www.collegeahuntsic.qc.ca/public/7e1f5c75-1d2e-429e-8dc7-0c9373d8a53c/services/ress-humaines/perfectionnement/politique_de_perfectionnement_des_enseignants_et_procedures_de_remboursement.pdf

Josée Déziel, secrétaire à l'exécutif du SPECA

Cotiser *peu* dans votre REÉR Fondation pour épargner beaucoup !

Fondation est le fonds des travailleurs de la CSN pour l'épargne-retraite et le développement de l'emploi au Québec. Les montants placés dans Fondation sont investis en priorité dans des entreprises québécoises souscrivant à la philosophie du développement durable.

En cotisant à un REÉR Fondation, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt de 40% auquel s'ajoute la déduction d'impôt liée au REÉR (autour de 38% pour nos échelles de salaire). De telle sorte que, si votre revenu annuel se situe entre 41 544 \$ et 78 120 \$, accumuler 5 000 \$ cette année dans votre REÉR Fondation ne vous coûtera que 1 081,50 \$ nets (ou 41,60 \$ par paie en demandant une retenue sur le salaire).

Une manière peu coûteuse d'économiser pour une première maison... ou de rembourser son RAP.

En effet, il est possible de retirer de vos REÉR (Fondation ou non) un montant maximal de 25 000 \$ et d'utiliser cette somme comme mise de fonds sur une première maison en utilisant le Régime d'accession à la propriété (RAP). Investir dans un REÉR Fondation vous permet d'acheter une première maison plus rapidement, car vous accumulez plus de capital grâce aux avantages fiscaux. De plus, si vous avez déjà « RAPé » un REÉR conventionnel, vous pouvez rembourser votre RAP dans un REÉR Fondation et bénéficier du crédit d'impôts de 40%.

En décembre, il sera peut-être trop tard...

Mais dépêchez-vous de cotiser! Fondation est soumis à une limite d'émission d'actions fixée à 175 millions de dollars pour 2012. On estime que, cette année, la limite sera atteinte d'ici le mois de décembre.

Je vous invite à me contacter si vous avez des questions ou si vous désirez cotiser.

Ugo Nugent, trésorier et responsable local de Fondation
www.fondaction.com

Assemblée du 5 septembre 2012

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique
et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

La première assemblée générale de l'année a eu lieu le 5 septembre à 19 h aux bureaux de la CSN au lendemain des élections; les discussions de couloir étaient vives. Au début de l'assemblée, nous avons tenu une minute de silence à la mémoire du travailleur mort au Métropolis.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient le conflit chez MAPEI, les négociations dans l'hôtellerie, l'imminence de l'application de la loi C-38, surtout en ce qui a trait à la réforme de l'assurance-emploi, et, bien sûr, le résultat des élections. Des élections internes pour des postes de substitués au Conseil confédéral et pour celui de responsable du front de lutte Santé et services sociaux se sont également tenues.

MAPEI

La compagnie de produits de céramique établie depuis plus de 25 ans s'est dotée d'un nouvel exécutif il y a deux ans et, depuis, la partie patronale s'est ingéniée à tout faire pour casser le syndicat représentant 115 employés. Le climat s'est envenimé, occasionnant 80 griefs en 2 ans. En grève depuis le 4 mai dernier, il n'y a plus eu de rencontre de négociation, les dernières «offres» proposant 50 licenciements (!) et... 0% d'augmentation (!!), ceci sans compter les manœuvres comme la coupe des pauses, les injonctions (140 000\$ en frais), l'emploi de briseurs de grève dans un bâtiment adjacent, etc. Le CCMM a adopté un renouvellement de son soutien ainsi qu'une campagne «du 25\$» afin de soutenir les travailleurs.

Hôtellerie

Représentant 35 syndicats, dont 22 à Montréal et Laval, soit plus de 5 500 travailleurs et travailleuses, la Fédération du commerce est en pleine ronde de négociations avec les employeurs. Alors qu'habituellement celles-ci se règlent au mois de juin, cette année, la partie patronale tente un front commun afin de faire reculer les conditions d'emploi 25 ans en arrière. Plusieurs lockouts ont cours dans le réseau suite à des peccadilles, par exemple, à la suite d'un simple port de brassard par les employés. Sous le couvert de faux plans verts ou en transférant certaines tâches aux cadres, c'est jusqu'à 50% des emplois qui sont mis en danger. Un vote de grève sera pris le 24 septembre. Le CCMM a renouvelé son appui et son soutien.

Assurance-emploi et loi C-38

Les différentes attaques qu'a subies ce programme depuis 30 ans nous ont d'abord été présentées. Ainsi, déjà durant

les années Mulroney, il y a eu une hausse des seuils d'admissibilité, ensuite, un retrait gouvernemental, un vol de 57 milliards de dollars de cotisations (par le gouvernement libéral) et divers ajustements impliquant que maintenant, il n'y a plus que 40% à 50% des travailleurs qui sont couverts.

Maintenant, l'attaque de la loi C-38 se pose en deux principaux points. Premièrement, un changement dans la définition de ce que représente un «emploi convenable» de remplacement. Auparavant, un travailleur avait droit à un salaire équivalent alors que maintenant, selon la fréquence d'utilisation de l'assurance-emploi, il pourrait se voir obligé d'accepter un emploi à 80%, voire 70% de son salaire initial... et si la malchance le poursuit, 80% ou 70% de ce nouveau salaire «la fois suivante». Tout travailleur ayant eu recours 3 fois au programme ou à un total de 60 semaines serait ainsi touché. En outre, un travailleur ayant besoin de plus de 18 semaines de prestations verrait celles-ci diminuer de 20%. Deuxièmement, l'abolition des conseils arbitraux signifie qu'un juge seul (nommé par le gouvernement) aura dorénavant le dernier mot sur les décisions prises.

La mobilisation s'organise afin de bloquer la prise d'effet prévue pour janvier 2013. Des assemblées publiques sont à venir, comme à Thetford Mines, le 27 octobre. On nous rappelle également que les règlements d'application n'ont pas encore été écrits et qu'il y a donc encore place pour des changements. Le CCMM a adopté une motion exigeant le retrait de cette réforme par le gouvernement. «La caisse d'assurance-chômage NOUS appartient.»

Une pétition se trouve au local du SPECA. Venez signer!

Élections et conjoncture

Les élections provinciales, les événements ayant suivi ainsi que ce que les conséquences que représente un gouvernement minoritaire ont occupé une bonne part des discussions qui ont suivi. Somme toute, l'annulation à venir de la hausse des droits de scolarité, l'abrogation de la loi 12 (projet de loi 78) et l'annulation de la taxe santé par le Parti québécois devraient être considérées comme une victoire. Bien sûr, rien n'est parfait et il faudra discuter du statut de la tarification du bloc patrimonial d'électricité et des autres tarifs, il faudra discuter plus avant de la grève sociale, du mode de scrutin proportionnel et de bien d'autres éléments, mais l'atmosphère à la levée de l'assemblée est assez positive.

LE JOURNAL ET LES JOURNÉES DE L'ÉDUCATION DE PROFS CONTRE LA HAUSSE

Des Profs contre la hausse, dont plusieurs de vos collègues membres du SPECA, offriront dans les prochains jours un journal aux étudiants et aux étudiantes qui ont su, par leur mobilisation sans précédent, dynamiser le paysage politique québécois. Ils y déploient leurs plumes à la fois analytiques, polémiques et poétiques afin de poursuivre la réflexion sur les enjeux sociopolitiques soulevés par la grève étudiante. Dans ce premier journal issu du réseau des Profs contre la hausse, des thèmes très variés seront abordés : la grève étudiante, la violence du néolibéralisme, le féminisme, des réflexions sur le politique et les médias, l'éducation humaniste, etc.

Vous y trouverez aussi les prémisses des réflexions qui émergeront aux Journées de l'éducation organisées par le Comité pour des états généraux de Profs contre la hausse et ayant pour thème «L'éducation pour faire société». Ces Journées de l'éducation, auxquelles vous êtes tous conviés, se tiendront le 26 et le 27 octobre 2012 au

local DS-R510 du pavillon J.A. De Sève de l'UQAM. Martine Desjardins et Guy Rocher participeront à la conférence d'ouverture. Des tables rondes et des ateliers nous permettront de réfléchir sur l'avenir du système de l'éducation et sa contribution pour une société soucieuse de tous les citoyens et de la liberté académique.

Le journal, qui a bénéficié de l'appui financier et logistique de plusieurs syndicats, dont le SPECA et la FNEEQ, sera diffusé à 20 000 exemplaires dans la province. Il sera disponible au local syndical et dans une version électronique sur le site :

<http://profscontrelahausse.org/journal>.

N'hésitez pas à partager auprès de vos collègues et de vos étudiants.

Pour plus d'information sur le journal, contactez Benoit Guilmain, Anne-Marie Le Saux ou Stéphane Thellen et, au sujet des Journées de l'éducation, Céline Demers ou Claire Fortier.